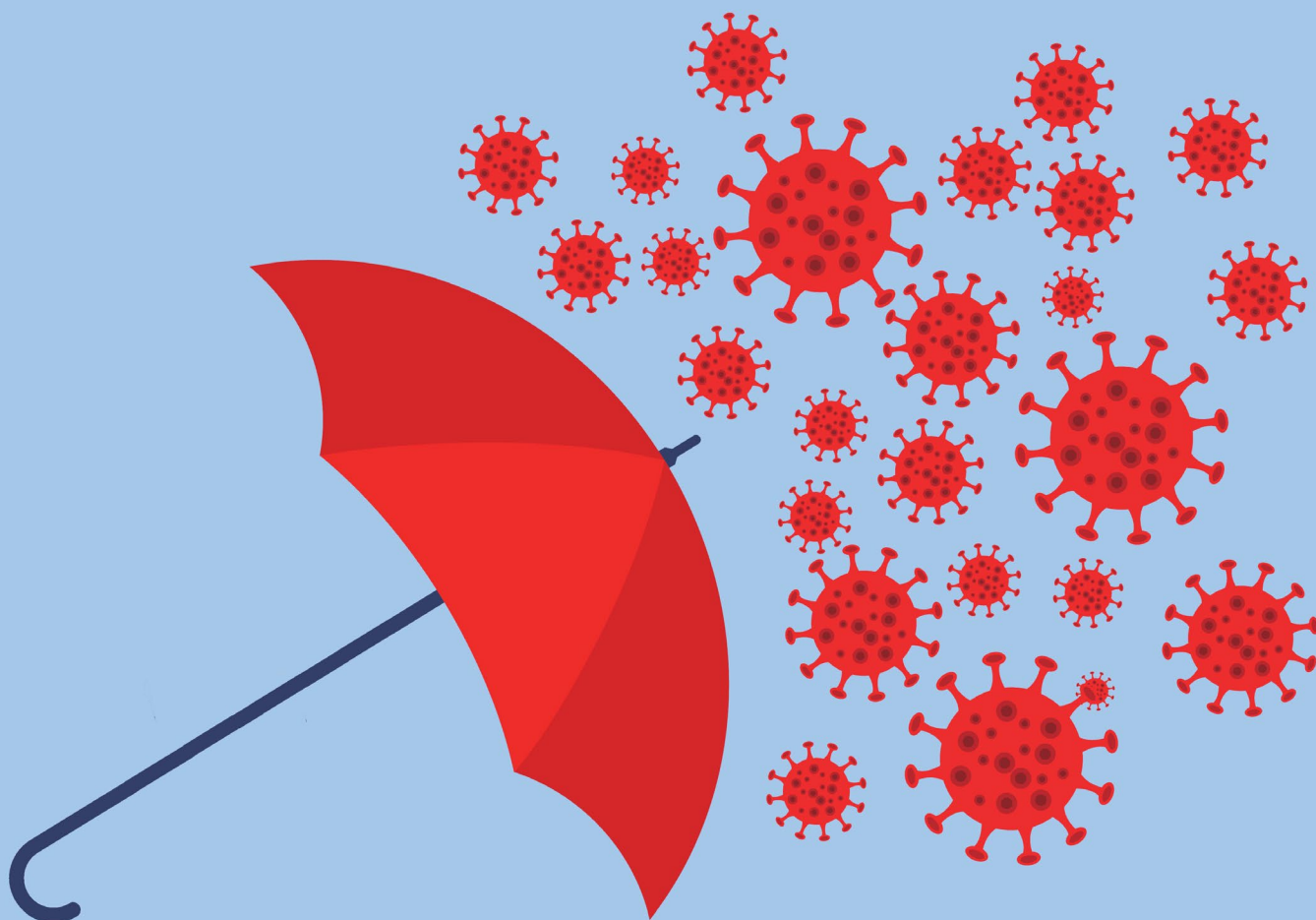


10 MESURES POUR LES ASSOS



Ce document rapporte en chiffres l'impact de la crise sur le secteur associatif sur la base de l'enquête du Mouvement associatif et du RNMA « Où en sont les associations ? » à laquelle 13 500 associations ont répondu en mai et juin 2020 et présente les 10 mesures concrètes en soutien aux associations portées par Le Mouvement associatif notamment dans le cadre du projet de loi de finances rectificative pour 2020 et du projet de loi de finances pour 2021.

Bilan du confinement

L'activité du secteur associatif français dans son ensemble a été largement stoppée, et ce dans toutes les branches associatives, avec plus des deux tiers des associations (68%) qui ont fonctionné à moins de 20% de leur activité normale sur la période du confinement. Certains secteurs ont été particulièrement touchés : 90% des associations sportives et 80% des petites associations en général ont fonctionné à moins de 20% de leur activité normale.

L'immense majorité des associations (86%) a dû annuler des événements, tout particulièrement dans les secteurs du sport, culture, loisirs et vie sociale à plus de 90%.

De façon générale, **89% des associations ont rencontré des difficultés au cours de la période**, que ce soit la fermeture des structures qui leur permettent de déployer leurs activités (écoles, musées...), l'inadaptation de l'autorisation dérogatoire de sortie avec l'activité des bénévoles, ou encore le nombre important de personnes fragiles parmi les bénévoles.

→ La période de confinement a donc eu un impact important pour le secteur associatif dans son ensemble, aucune branche n'ayant été épargnée. Mais ces difficultés ne se sont pas arrêtées avec la fin du confinement ; la capacité à reprendre pleinement les activités et à surmonter les effets de la crise va prendre du temps, et nécessitera des moyens adaptés comme le montrent les résultats de notre enquête ci-après.

Préoccupations et perspectives depuis le déconfinement

Depuis le début de la période de déconfinement, les associations ont un certain nombre de préoccupations immédiates :

- **Les conditions matérielles de reprise**

Plus des deux tiers des associations sont préoccupées par la mise en place des mesures de protection sanitaire sur leur lieu d'activité, et 64% considèrent que la réouverture des locaux est actuellement une problématique.

- **La relation avec les bénévoles et les adhérents**

Les préoccupations se cristallisent sur la poursuite et la reprise de la relation avec les adhérents pour 45% des répondants et la remobilisation des bénévoles pour 37%. Retrouver un contact, au-delà du numérique, est donc un enjeu pour beaucoup de structures, alors que l'activité n'a pas encore repris pour beaucoup d'entre elles.

- **La visibilité financière**

Les inquiétudes sont principalement centrées sur la confirmation des partenariats (subventions, concours, prestations...) pour 38% des associations et la reprise du dialogue avec les collectivités territoriales pour 29%. La crainte concernant les partenariats financiers est alimentée par le fait qu'une association sur cinq a considéré qu'elle a été fragilisée sur la période, soit par une baisse des partenariats, soit par une relation avec des partenaires plus tendue.

→ Ces trois sujets d'inquiétude soulignent la complexité d'un retour à l'activité à court terme pour les associations, alors même qu'un retour à la normale le plus rapide possible semble être le seul moyen de sortir de la crise. Or, les conditions ne sont pas réunies pour cette reprise rapide.

Une reprise nécessaire mais souvent infaisable à court terme :

- Seules 18% des associations prévoient une reprise entre juin et août.
- Une large majorité des associations ne compte pas reprendre son activité avant la rentrée de septembre (58%)
- Il reste une part conséquente d'incertitude, car 18% des associations ne savent toujours pas dire quand leur activité reprendra.

Sur plan économique et financier

Avec la baisse d'activité, **une majorité des associations (56%) a subi un impact financier négatif lors de la période**, avec :

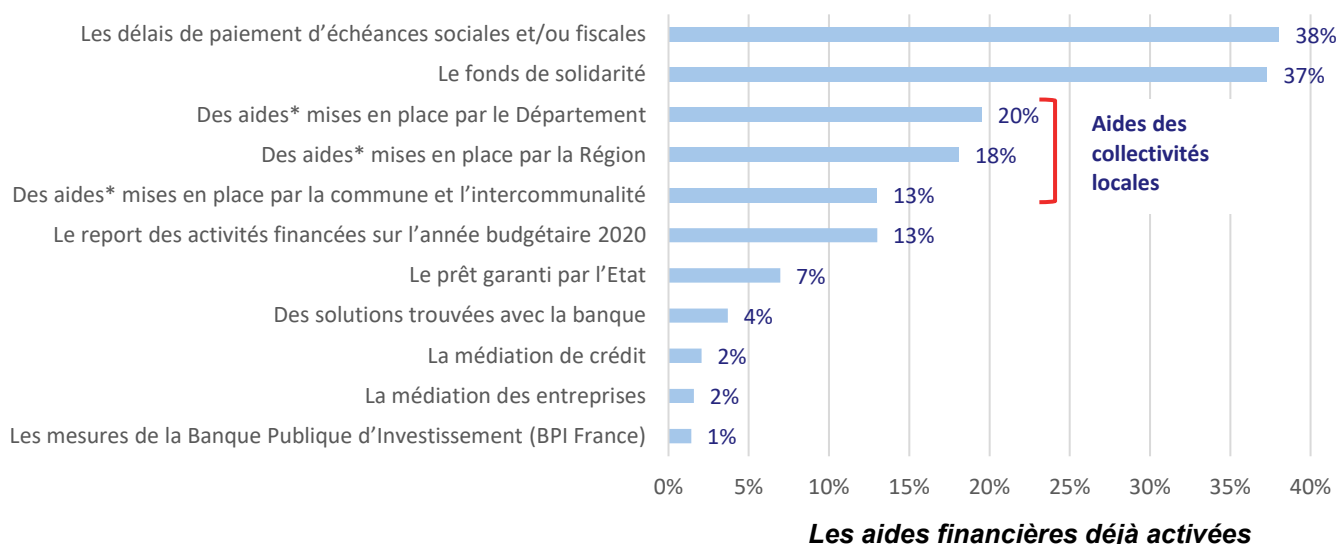
- Une baisse significative des revenus d'activité (29%)
- Une baisse des ressources issues des cotisations (27%)
- Une perte totale de revenus d'activités (20%)
- Des dépenses engagées à perte, à cause des annulations d'événements (20%)

En parallèle, l'élan de solidarité soulevé par la crise a eu un impact très inégal sur l'évolution des dons des particuliers envers les associations. Si 21% des associations ont pu en profiter et ont observé une hausse des dons sur la période, une part plus importante (29%) a au contraire subi une baisse des dons.

UN FAIBLE RECOURS AUX AIDES ET AUX DISPOSITIFS D'URGENCE

Seules 29% des associations déclarent n'avoir pas jugé nécessaire de recourir aux aides et dispositifs d'urgence mis en place par les pouvoirs publics. Mais dans le même temps, **le taux d'associations ayant réussi à obtenir au moins une aide est de seulement 14%**. Cela s'explique par l'inadaptation de beaucoup de dispositifs pour les associations, car **30% des répondants se sont dit non concernés par les aides**. Dans le même temps, une part non négligeable des associations (18%) a jugé qu'elles n'avaient pas connaissance des aides ou des conditions d'éligibilité pour les débloquent.

Parmi les aides utilisées, **les principales sont le fonds de solidarité (37% des associations ayant utilisé une aide y ont eu recours) et les délais de paiement des échéances sociales ou fiscales (28%)**. Viennent ensuite les aides des collectivités territoriales : de la région pour 18%, du département pour 20% et de la commune ou de l'intercommunalité pour 13%.



Il est aussi intéressant de voir que parmi les aides que les associations envisagent de mobiliser dans un avenir proche, ce sont les aides des collectivités qui se démarquent (42% des associations comptent avoir recours aux aides de leur département, 10% pour la région et 38% pour la commune). La proximité territoriale joue ainsi un rôle très important dans la perception de l'accessibilité des aides

Les autres aides (prêt garanti par l'Etat...) ont été très peu sollicitées, principalement car elles étaient inadaptées ou non disponibles pour la majeure partie des associations.

DES PRÉVISIONS PESSIMISTES

A partir de ces constats, la vision portée sur les mois à venir démontre aussi un certain pessimisme quant aux prévisions sur les exécutions du budget 2020 ou 2019-2020. **La part des associations ayant des prévisions tenables sur leur budget** (c'est-à-dire une exécution de 80% à 100%) **est de seulement 18%**, soit moins d'une association sur cinq.

On retrouve encore une fois une large part d'incertitude, avec 27% de répondants se disant ne pas être en mesure de répondre, ce qui souligne un manque de visibilité à court et moyen terme sur le plan financier.

Mais le plus alarmant est que 16% des associations ont répondu qu'elles n'exécuteraient leur budget qu'à 40% ou moins, avec même **2% des répondants n'excluant pas un dépôt de bilan**. Or ces 2% représentent, par projection, **près de 30 000 associations, dont l'existence est donc menacée**.

Attentes et besoins pour les 6 mois à venir

En ce qui concerne les attentes pour les mois à venir, les besoins exprimés sont variés. Les plus récurrents sont des besoins techniques de reprise d'activité :

- Des **moyens de protection** tels que des masques ou du gel hydroalcoolique (cités par 60% des associations, 35% comme un besoin prioritaire et 25% comme besoin moins prioritaire)
- Des **outils de maintien de la vie associative à distance** (nommé dans 49% des réponses, de façon prioritaire à 25% et moins prioritaire à 24%)
- Une **aide à la communication pour le redémarrage** (nommé dans 33% des réponses).

Les associations soulignent par ailleurs l'importance de l'aspect financier.

- **56% des associations témoignent du besoin de confirmation des subventions**, ce qui est même prioritaire pour 31% des répondants.
- **Le besoin d'une aide financière exceptionnelle est cité par 41% des répondants** et comme besoin prioritaire pour 23% des associations.
- **Le besoin de dons est aussi significatif. Il est nommé dans 40% des réponses.**

→ On retrouve donc ce qui apparaît comme les problématiques principales du secteur associatif actuellement : **le besoin de reprise d'une activité normale et dans de bonnes conditions et la nécessité d'un soutien financier dans la continuité des partenariats des associations mais aussi de manière exceptionnelle au vu de la situation** afin de pouvoir dépasser la période de crise.

Spécificités des associations employeuses

UNE CATÉGORIE D'ASSOCIATIONS PLUS FORTEMENT TOUCHÉE SUR LE PLAN FINANCIER

Un impact plus fort :

- 66% ont subi une perte significative ou totale de revenus contre 49% pour l'ensemble des associations
- Chaque source de perte est plus importante pour les associations employeuses (baisse des revenus de cotisations, dépenses engagées à perte...)

Une plus grande vulnérabilité de trésorerie :

- 31% des associations employeuses ont moins de 3 mois de trésorerie devant elles, contre 24% dans l'ensemble des associations. Ce taux augmente encore pour les associations ayant plus de 10 salariés.
- 2.5% des associations employeuses se disent proches du dépôt de bilan, ce qui représente par projection près de 4000 structures.

→ Au niveau des besoins exprimés par ces associations employeuses, ils sont les mêmes que pour l'ensemble des associations, mais sont plus marqués dans les moyens financiers : **41% des associations employeuses indiquent qu'elles ont besoin de confirmation de leur subvention** contre 31% pour l'ensemble des répondants ; de même **elles relèvent à 33% le besoin d'une aide financière exceptionnelle**, contre 23% dans l'ensemble des réponses.

Du fait de ces besoins et d'un plus grand nombre d'aides accessibles aux employeurs, on note un taux de mobilisation des aides et des dispositifs plus importants. **36% des associations employeuses ont eu recours à au moins une aide, contre seulement 14% de l'ensemble des associations**, même si les aides principalement mobilisées sont les mêmes : délais de paiements des charges sociales et fiscales et fonds de solidarité.

UN SECTEUR TOUJOURS EN ÉTAT DE CRISE ET QUI A TOUJOURS BESOIN DE PROTECTION

Les associations employeuses **fonctionnent encore majoritairement dans des conditions exceptionnelles. Elles étaient 69% à avoir recours au chômage partiel pendant le confinement, et elles sont 67% à y avoir encore recours. Il y a même plus d'associations en télétravail aujourd'hui (55%) que pendant le confinement (53%).** Mais dans le même temps, le travail en présentiel tend à reprendre ses droits car 37% des répondants ont repris ce mode de travail, alors que 13% y avait recours pendant le confinement.

Dans la suite directe de ce constat, on note que près de la moitié des associations employeuses a pris des mesures nécessaires pour assurer la protection de ses salariés, tandis que 17% sont en train de le faire. Et 18% d'entre elles préfèrent retarder leur redémarrage compte tenu de ces conditions.

Dans leur vision sur les prochains mois, **une partie importante de ces associations souhaiterait maintenir le chômage partiel le plus longtemps possible (39%). Elles sont 33% à craindre de ne pas pouvoir maintenir leur effectif salarié en l'état et 20% témoignent d'un risque de report de recrutement.**

→ Ces derniers points soulignent l'importance du choc de la crise sur l'emploi associatif, et si le large recours au chômage partiel a certainement permis de pallier, il y a néanmoins **un risque que la perte d'emploi soit simplement reportée** si le recours au chômage partiel venait à s'arrêter trop vite et que nous assistions à un gel des embauches dans le secteur associatif.

10 MESURES POUR LES ASSOS

pour les sauvegarder

1 Création d'un fonds de stabilisation suite à la crise ouvert aux associations non-employeuses

Ce fonds de stabilisation doit être mis en place en complémentarité des autres dispositifs, notamment régionaux, pour intervenir en soutien au fonctionnement pour des associations locales, régionales, nationales (y compris les têtes de réseau) devant faire face à une forte diminution de leurs activités et recettes afférentes (hors subventions) ou devant faire face à une baisse de ressources issues de la générosité. Ce fonds ne serait pas une création ex nihilo mais pourrait être porté dans le cadre du Fonds de Développement pour la Vie Associative (FDVA), dont la portée structurante et globale, lui confère la légitimité nécessaire pour ce faire.

Quels moyens ? Intégration d'une disposition dans le projet de loi de finances pour 2021

2 Exonération de la taxe sur les salaires sur 2020 et 2021 pour soutenir les associations employeuses de taille intermédiaire et +

En moyenne les associations payent près de 190 000 euros par an de taxe sur les salaires. La taxe sur les salaires pèse sur les ETI et grandes associations employeuses et représente en 2018 près de 6% de la masse salariale, et 3,4% du budget en moyenne des associations. Au regard du contexte actuel, une exonération de la taxe sur les salaires sur 2020 et 2021 serait de nature à soutenir les employeurs associatifs afin de faire face aux conséquences de la crise.

Quels moyens ? Intégration d'une disposition dans le projet de loi de finances rectificative pour 2020 et le projet de loi de finances pour 2021

3 Création d'une procédure de sauvegarde auprès des tribunaux judiciaires et de proximité spécifique pour les associations ayant une activité économique

Face aux difficultés économiques, qui seront pour certaines associations, fatales, il est indispensable de construire une procédure de sauvegarde auprès de l'autorité judiciaire plus accessibles aux associations. Il s'agit, à l'instar du dispositif pour les entreprises commerciales auprès des tribunaux de commerce de pouvoir disposer sur les sites de tous les tribunaux judiciaires et de proximité, d'une information claire sur la procédure de sauvegarde à destination des associations ayant une activité économique et qui seraient en difficultés. Il s'agit également de pouvoir disposer d'un interlocuteur « associations » au sein des tribunaux judiciaires et des tribunaux de proximité. Ces deux mesures sont de nature à construire un cadre d'échange uniformisé dans les différents territoires.

Quels moyens ? Saisine du Ministère de la Justice par Le Mouvement associatif

10 MESURES POUR LES ASSOS

pour les sécuriser

4 Incitation fiscale des dons envers les associations d'intérêt général

Nous demandons, en lien avec France Générosités, que la déduction des dons des particuliers pour les associations œuvrant pour l'intérêt général soit portée à 75%. Nous demandons la mise en place d'un crédit de 75 % sur montant des dons et versements pour les particuliers non soumis à l'impôt sur le revenu applicable sur la CSG, ainsi que la prise en compte de la réduction d'impôt pour le calcul de l'IFI après le plafonnement.

Quels moyens ? Intégration d'une disposition dans le projet de loi de finances rectificative pour 2020 et le projet de loi de finances pour 2021

5 Renforcement des fonds propres associatives à travers la construction d'outils de financement adaptés

De nombreuses associations vont devoir puiser dans leurs fonds associatifs pour financer le manque à gagner et les pertes générées par la crise sanitaire. Une dotation exceptionnelle au fond associatif (sans et/ou avec droit de reprise sur 15 à 20 ans) pourrait permettre la reconstitution structurelle et le renforcement de la solidité économique de ces structures. La construction, en lien avec le secteur bancaire, d'outils de financements en fonds propres ou en quasi-fonds propres adaptés aux associations serait de nature à aider les associations à passer la crise. Ces outils, à l'instar de ceux créés pour la consolidation ou le changement d'échelle dans l'économie sociale et solidaire, pourraient utilement appuyer la sécurisation des modèles économiques associatifs.

Quels moyens ? Ouverture d'un dialogue avec les acteurs bancaires, les acteurs de l'investissement à impact et les fondations

6 Sécurisation des financements des têtes de réseau associatives pour qu'elles puissent appuyer leurs associations membres

La situation actuelle, du fait de l'interruption d'une partie des activités et des projets va générer des pertes d'adhésions préjudiciables au modèle économique des réseaux associatifs. Nous demandons un moratoire pluriannuel qui garantisse aux têtes de réseau associatives les niveaux de subventions 2020 pour pouvoir soutenir et accompagner leurs propres réseaux associatifs à partir de moyens à minima stabilisés. (ex : 3 ans – durée d'une CPO).

Quels moyens ? Intégration d'une disposition dans le projet de loi de finances pour 2021

7 Finalisation du vote de la proposition de loi en faveur de la trésorerie des associations

Actuellement en deuxième lecture au Sénat après un parcours parlementaire de presque deux années, cette proposition de loi, comportant des mesures importantes pour soutenir la trésorerie des associations, est plus que jamais nécessaire. Nous demandons au Sénat de mettre cette proposition de loi à l'ordre du jour dans les plus brefs délais, afin de pouvoir assoir la possibilité pour les associations de conserver un excédent raisonnable dans le cadre de financements publics, de pouvoir réaliser des prêts entre elles, et de finaliser le dispositif de fléchage des fonds des comptes bancaires inactifs entériné par le dernier projet de loi de finances vers le FDVA.

Quels moyens ? Mise à l'agenda par le Sénat de la proposition de loi avant fin décembre 2020

10 MESURES POUR LES ASSOS

pour les développer

8 Création de 100 000 emplois d'utilité citoyenne dédiés aux transitions

Dès 2021, au travers d'une loi de programmation, prévoir le déploiement sur trois ans de 100 000 « emplois d'utilité citoyenne » dédiés aux transitions. Ce dispositif a vocation à permettre le renforcement et le développement de projets associatifs contribuant au maintien de services de proximité pour tous et d'activités dans les territoires pourvus par les acteurs associatifs. Contribuant au bien commun et donc utiles à tous les citoyens, mais également aux transitions environnementales et sociales nécessaires. Il s'agit donc d'une aide qui permet de développer et de pérenniser un projet associatif dont la réalisation nécessite l'emploi d'un salarié qualifié. Il s'agirait de mettre en place une aide dégressive sur 3 ans.

Quels moyens ? Intégration d'une disposition dans le projet de loi de finances pour 2021

9 Incitation à l'engagement des jeunes via un renforcement des moyens alloués au Service Civique

Nous demandons un renforcement des moyens alloués au Service Civique en 2020, afin d'une part d'étendre la durée moyenne des missions de Service Civique sur le 2ème semestre, et d'autre part de permettre aux jeunes dont le Service Civique s'achève en pleine crise de prolonger de 1 ou 2 mois leurs contrats lorsque c'est possible, notamment pour faire face à l'ampleur des besoins sur le terrain. Il s'agit aussi de donner dès 2021 au Service Civique les moyens de changer d'échelle, et de se développer massivement sur les prochaines années pour faire face aux besoins, tout en préservant ce qui fait sa qualité et sa richesse (tutorat, temps de formation citoyenne, souplesse dans la durée des missions entre 6 et 12 mois, en revenant à une durée moyenne de 8 mois). Le budget alloué pour 2021 doit permettre d'atteindre l'objectif de 180 000 jeunes pour des missions d'une durée moyenne de 8 mois, et assurant les moyens nécessaires à l'Agence du service civique pour accompagner une démarche qualité ambitieuse.

Quels moyens ? Intégration d'une disposition dans le projet de loi de finances rectificative pour 2020 et le projet de loi de finances pour 2021

10 Soutien à l'accompagnement des associations par un renforcement des moyens dédiés

Les associations vont avoir plus que jamais besoin d'accompagnements dédiés, pour surmonter la crise mais également pour pouvoir mettre en œuvre des transformations émergentes, pour certaines accélérées par cette crise, et dans tous les cas nécessaires. Pour répondre à ces besoins, il faut renforcer l'animation et la coordination des acteurs de l'accompagnement sur les territoires par l'allocation de moyens dédiés dans le cadre d'une politique coordonnée, soutenir les têtes de réseaux associatives dans leur rôle d'accompagnateur et appuyer le renforcement de leurs compétences en ce sens, renforcer les moyens alloués aux dispositifs dédiés tel que le DLA.

Quels moyens ? Intégration d'une disposition dans le projet de loi de finances rectificative pour 2020 et le projet de loi de finances pour 2021